



MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA PROMOTION DES PME

Abidjan, le 1^{er} mars 2023

COMMUNIQUÉ

PRIX DE LA BAGUETTE DE PAIN

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME porte à la connaissance des opérateurs économiques et des populations que les prix des baguettes de pain demeurent inchangés sur toute l'étendue du territoire et sont fixés comme suit :

- **Pain baguette standard 174 g : 150 FCFA ;**
- **Pain baguette améliorée 232 g : 200 FCFA.**

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME invite les opérateurs économiques au strict respect des prix réglementés et les consommateurs à dénoncer toute constatation irrégulière des prix des baguettes de pain auprès des Directions Régionales du Ministère en charge du Commerce et de la Brigade de Contrôle Rapide (BCR).

Les équipes du Ministère en charge du Commerce restent mobilisées sur le terrain en vue de s'assurer du respect des prix des baguettes de pain.

Le non-respect des prix réglementés expose les contrevenants aux sanctions prévues par les textes en vigueur.

Infoline : **1343** / Whatsapp : **05 00 55 55 55**

Souleymane DIARRASSOUBA

Pour toute authentification des communiqués du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, rendez-vous sur les sites : www.gouv.ci, www.commerce.gouv.ci et sur la page Facebook/commerceindustrie225

Immeuble Postel 2001, 18^{ème} étage
BP V 142/143 Abidjan Tél: (+225) 27 20 22 95 28
E-Mail: info@commerce.gouv.ci

[facebook.com/commerceindustrie225](https://www.facebook.com/commerceindustrie225) www.commerce.gouv.ci